

FONDATION
GENÈVE GENEVA
PLACE FINANCIAL
FINANCIÈRE CENTER

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018



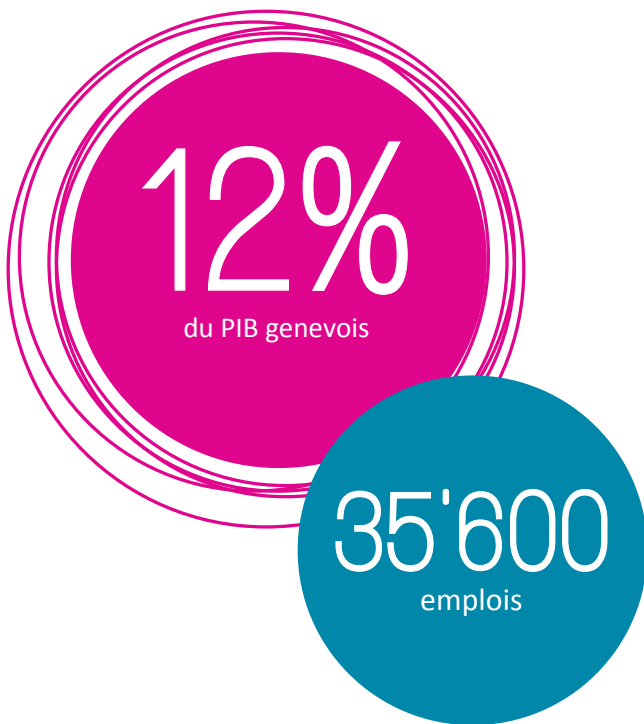
La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la place financière. Générant 35'600 emplois et contribuant à hauteur de 12% du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La Fondation Genève Place Financière a pour mission essentielle de promouvoir cette chaîne de valeurs et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



Sommaire

1	Message du Président	2
2	Le contexte conjoncturel	5
3	Conditions-cadres	6
	1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif	6
	Réglementation différenciée; Nouvelle ordonnance relative à la loi sur les marchés financiers; Garantie des dépôts; Autorégulation relative aux objets résidentiels de rendement; La réglementation face à l'évolution technologique; Mesures prises suite au Rapport d'évaluation mutuelle du GAFI	
	2. Pour une fiscalité attractive	9
	En Suisse	
	Fiscalité des personnes morales (Réforme de l'imposition des entreprises (du PF17 à la RFFA); Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières); Fiscalité des personnes physiques (Suppression de la valeur locative)	
	Au plan international	
	Mise en place en Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements	
	3. Pour la poursuite des relations bilatérales avec l'UE	11
	Accord institutionnel; Equivalence boursière; Listes grise et noire; Conséquences du Brexit pour la Suisse	
4	Communication et promotion	13
	Relations avec les médias; Réseaux sociaux; Sondage d'opinion 2019 sur les questions bancaires actuelles; Evénements	
5	Formation	19
	Favoriser l'excellence; Choisir un métier	
6	Conseil	23
7	Secrétariat	24
8	Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière	25
9	La place financière genevoise en chiffres	26



1

Message du Président

Vers un partenariat public-privé apaisé

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des développements qui ont marqué, au cours des douze derniers mois, les principaux dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Durant l'année écoulée, la FGPF s'est attachée à renforcer son action afin que tout soit mis en œuvre à Genève, et en Suisse, pour renforcer la compétitivité de la place financière et lui permettre de continuer de jouer son rôle de moteur économique.

Depuis 2014, la Fondation Genève Place Financière s'est fixé trois priorités: l'élaboration de conditions-cadres compétitives, la promotion de la place financière, et la formation.

Dans ces trois domaines, la collaboration avec les autorités communales, cantonales et fédérales s'avère primordiale. Durant la crise financière, dont on a "célébré" le dixième anniversaire en 2018, les relations ont parfois été tendues entre l'industrie financière et les pouvoirs publics. Le changement de paradigme institué notamment par l'adoption par la Suisse de l'échange automatique de renseignements a débouché sur une nouvelle ère, celle d'un partenariat public-privé apaisé.

Dans cet esprit, la Fondation a multiplié les contacts avec les autorités cantonales, en particulier avec les Conseillers d'Etat en charge des finances et de l'emploi, respectivement Mme Nathalie Fontanet et M. Mauro Poggia. Un dialogue constructif a également été instauré avec la Ville de Genève, notamment en lien avec le développement de la finance durable. Par ailleurs, l'année 2018 a été l'occasion de créer un pont entre les deux rives de la Cité de Calvin et d'entamer une réflexion sur les synergies entre la Genève financière et la Genève internationale, grâce à des échanges avec des personnalités influentes à l'image de l'Ambassadeur Christian Dussey, Directeur du Centre de Politique et de Sécurité (GCSP).

Sur le plan fédéral, la discussion s'est poursuivie avec M. Jörg Gasser, Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales. Lors de ces rencontres, la problématique de

l'accès aux marchés étrangers a été mise en exergue, tant elle revêt une importance capitale pour notre place financière.

La sécurité juridique : un préalable à la prospérité

En 2018, la FGPF s'est mobilisée en faveur, d'une part, de la poursuite des relations bilatérales avec l'Union européenne en soutenant l'accord institutionnel négocié par le Conseil fédéral (cf. p. 11), et, d'autre part, de l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises, rebaptisée RFFA (cf. p. 9). Sur ces deux dossiers, un engagement commun de tous les acteurs économiques demeure la clé du succès.

Pour la Place financière, la notion de relations bilatérales revêt une importance particulière, dans la mesure où son activité s'oriente largement vers une clientèle internationale. Quelques chiffres illustrent ce propos: notre pays occupe la place de leader mondial dans la gestion d'actifs transfrontalière avec une part de marché de 27,5%. Près de la moitié des actifs sous gestion (48,3%) provient de l'étranger. Une partie importante de ces avoirs est issue de l'UE. On parle de près de CHF 1'000 milliards.

Cette performance remarquable ne constitue pas un acquis et suscite les convoitises. La Place financière se trouve ainsi confrontée à des poussées protectionnistes des membres de l'UE qui érigent des barrières visant à limiter les relations transfrontalières entre les banques situées dans des Etats tiers (dont la Suisse) et leurs résidents.

L'accord-cadre a le mérite de tracer une voie crédible pour la poursuite des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Il représente un préalable indispensable à l'ouverture de négociations avec Bruxelles sur un traité permettant à l'avenir un accès au marché européen pour les banques et les autres intermédiaires financiers helvétiques. De plus, cette avancée contribuerait enfin à obtenir sur le long terme la reconnaissance de l'équivalence de la réglementation boursière suisse (cf. p. 11), en supprimant cette épée de Damoclès qui menace un élément capital de notre chaîne de valeur.

Un autre danger menaçait l'attractivité de la Place. Heureusement, le peuple suisse a levé les incertitudes



Yves MIRABAUD
Président

entourant la réforme de la fiscalité des entreprises en adoptant à une majorité de 66,4% la RFFA (cf. p. 9) lors de la votation du 19 mai 2019. Cette réforme permettra à la Suisse de se conformer aux normes internationales en supprimant les statuts fiscaux accordés à certaines entreprises dont l'essentiel de l'activité se déroule à l'étranger. Elle instaurera ainsi une égalité de traitement entre tous les types d'entreprises dès janvier 2020. En application des principes du fédéralisme, le canton de Genève a choisi à une large majorité de fixer le taux d'imposition unique à 13,99%.

Le secteur bancaire et financier ne peut évidemment que se réjouir de ce résultat qui fera passer le taux d'imposition de 24,2% à 13,99% à Genève. Ce bol d'air bien venu favorisera les investissements notamment dans l'innovation, les ressources humaines et la formation. L'industrie financière doit son succès à son intégration dans un centre de compétences, un "cluster", unique au monde. Genève réunit dans ses modestes 282km² les acteurs de la gestion de fortune privée et institutionnelle, les négociants en matière premières et les banques qui les financent ainsi que des géants de l'affrètement maritime et de l'inspection. Cet écosystème intègre également de nombreuses entreprises multinationales, des fiduciaires et des études d'avocats. La mise en vigueur de la RFFA contribuera à développer cette chaîne de valeur.

Le partenariat public-privé donne des ailes à la formation

Toutefois, une vision limitée aux conditions-cadres serait beaucoup trop réductrice. La force de la place financière genevoise réside avant tout dans les compétences des collaboratrices et des collaborateurs qui la composent. Selon le sondage sur l'image des banques, que l'Association suisse des banquiers a publié le 22 mai 2019 (cf. p. 15), 92% des Suissesses et des Suisses estiment

que les banques helvétiques se distinguent de la concurrence internationale grâce à un personnel jugé très compétent. Plus de 90% considèrent que la formation constitue un facteur de réussite.

Or, l'expertise des acteurs de la Place n'est pas acquise une fois pour toute. Le défi est triple. Premièrement, il s'agit de continuer à attirer et à conserver les talents. Deuxièmement, ces derniers doivent trouver leur place dans la transformation digitale en cours. Enfin, avec le départ massif des "baby-boomers" et l'arrivée des jeunes nés à partir des années 1990, c'est à un véritable changement de génération qu'il convient d'apporter des réponses. Par conséquent ici aussi, un partenariat entre les milieux économiques et académiques s'avère déterminant.

La présence de la FGPF à la Cité des métiers en novembre 2018 (cf. p. 21) a été l'occasion de faire découvrir à un jeune public la filière de l'apprentissage et les métiers de la banque. La finance durable a également occupé une place de choix en réponse au slogan "Dessine-moi demain !" choisi pour cette manifestation.

Genève, en tant que place financière incontournable dans la gestion de fortune, a su saisir cette opportunité et créer un environnement propice à l'expansion de la finance durable. L'événement conjointement organisé par la FGPF, le Swiss Finance Institute et le Geneva Finance Research Institute en septembre 2018 illustre cette tendance (cf. p. 17). Ce n'est donc pas un hasard si le Secrétariat du réseau global des places financières durables a choisi de s'installer dans la Cité de Calvin en 2018.

En conclusion, il est aujourd'hui réjouissant de constater que les forces convergent de tous les côtés pour se concentrer sur l'essentiel, à savoir la mise en valeur des atouts de Genève qui en font l'une des places financières de référence.



2

Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques et des gérants indépendants de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2018-2019 montrent que les intermédiaires financiers envisagent l'avenir avec confiance.

En dépit des nombreuses contraintes réglementaires, d'exigences accrues de la part de clients de plus en plus connectés et d'incertitudes politiques et juridiques dans le contexte du Brexit, les banques genevoises affichent une réelle solidité.

Plusieurs indicateurs sont à la hausse. Les résultats sont positifs et les actifs sous gestion sont en augmentation. Il n'est donc pas étonnant que le secteur bancaire constitue l'un des principaux moteurs de l'économie genevoise en contribuant à hauteur de 12% au PIB cantonal.

Le premier semestre 2018 confirme cette tendance entamée en 2017. Près des trois quarts des plus grands établissements ont enregistré une augmentation de leur bénéfice net. Cette évolution positive va de pair avec la hausse des actifs sous gestion, qui est essentiellement le reflet de la différence entre les apports et les retraits. Ce constat s'applique également aux gérants de fortune indépendants, qui sont plus de la moitié à observer une évolution positive des apports nets de fonds.

Globalement, les établissements de taille moyenne sont plus prudents. Si la moitié d'entre eux a vu son bénéfice progresser, l'autre moitié a constaté un recul. Toutefois, ils sont plus des deux tiers à enregistrer un apport net de fonds positif.

Du côté de l'emploi bancaire, la stabilité prévaut. En effet, le nombre de collaboratrices et de collaborateurs est resté

stable au sein des plus grandes banques, tout comme pour les gérants de fortune indépendants. Les établissements de 50 à 200 emplois se montrent plus nuancés tandis que ceux comptant moins de 50 postes continuent de recruter. En comparaison nationale, la place financière genevoise tire son épingle du jeu grâce à sa diversité. Le baromètre bancaire publié en août 2018 par l'Association suisse des banquiers (ASB) émettait quelques signaux d'alerte en matière d'emploi, avec une baisse du nombre de collaborateurs de plus de 7,7% au niveau suisse. A Genève, de nombreux emplois à haute valeur ajoutée se concentrent dans le "front office" dans le domaine de la gestion de fortune. Or, au sein des plus grandes banques, les restructurations dans les métiers du "back office" se sont opérées dans les années 90 déjà. Ceci explique pourquoi ces emplois sont restés stables depuis 10 ans à Genève pour cette catégorie d'établissements.

Aujourd'hui déjà, le nombre d'emplois bancaires créés à l'étranger augmente davantage que ceux générés en Suisse. Cette évolution préoccupante montre que l'amélioration de l'accès aux marchés (cf. p. 11) demeure une priorité stratégique. Sur ce point, l'enquête conjoncturelle 2018-2019 confirme le rôle de partenaire principal joué par l'Union européenne pour le secteur bancaire. Au vu des incertitudes liées à un accès facilité, la question d'un éventuel transfert d'activités garde tout son sens. Et l'appui des autorités fédérales et cantonales est indispensable pour répondre aux enjeux internationaux.

Dans ce contexte, la formation (cf. p. 19) occupe également un rôle central. La Suisse se classe régulièrement aux premières places dans les études en matière d'innovation. Pour renforcer la compétitivité de la Place, l'industrie bancaire a pleinement pris conscience de la nécessité d'anticiper les métiers de demain. Dans ce contexte, il est impératif que les secteurs privé et public travaillent main dans la main pour la mise en place de formations de pointe.

L'enquête conjoncturelle 2018-2019 conduit à la conclusion suivante : pour permettre aux intermédiaires de continuer de jouer leur rôle de moteur économique, une collaboration entre tous les acteurs concernés est essentielle.

Un travail en réseau fondé sur une conviction partagée demeure l'élément-clé pour le succès et l'avenir de la Place.

3

Conditions-cadres

1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif



■ Réglementation différenciée

67 banques participent à la phase pilote lancée par la FINMA lors du "Kleinbankensymposium" d'octobre 2017 pour tester les allègements dont pourraient bénéficier les établissements de catégories 4 et 5. La phase pilote durera sans doute jusqu'à fin 2019, le temps de préparer les ordonnances et circulaires nécessaires.

■ Nouvelle ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers

Le 1^{er} mai 2019, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation au sujet de la nouvelle ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA). Le projet d'ordonnance fait suite à l'adoption de la motion Landolt par le Parlement fédéral.

Le texte précise les tâches de la FINMA dans trois domaines spécifiques :

- le champ de compétences de la FINMA
- les principes et le processus de réglementation
- la collaboration entre la FINMA et le Département fédéral des finances (DFF)

Le délai pour prendre position arrive à échéance le 7 août 2019, dans la perspective d'une entrée en vigueur de l'ordonnance au 1^{er} janvier 2020.

■ Garantie des dépôts

Le 8 mars 2019, le Conseil fédéral a ouvert une consultation relative à une révision partielle de la Loi sur les banques (LB). Il propose de remanier les règles applicables à l'assainissement des banques, de renforcer la garantie des dépôts et de préciser les dispositions régissant la ségrégation des titres intermédiés. Le délai pour prendre position est arrivé à échéance le 14 juin 2019.


Concernant la garantie des dépôts, le délai fixé à l'esuisse pour verser les fonds au liquidateur passera de 20 à 7 jours.

Un autre délai de 7 jours s'appliquera au versement par le liquidateur du montant garanti. Par ailleurs, les banques ne devront pas détenir de liquidités supplémentaires pour garantir les contributions dues. En lieu et place de ces montants, elles devront déposer des titres ou des espèces en francs suisses auprès d'un dépositaire sûr ou accorder des prêts en espèce à l'organisme de garantie.

■ Autorégulation relative aux objets résidentiels de rendement

En mars 2019, suite à d'intenses discussions avec les autorités (Secrétariat d'Etat aux affaires internationales et FINMA) et la BNS, l'Association suisse des banquiers (ASB) a chargé un groupe de travail d'analyser les hypothèses retenues par les autorités et, si nécessaire, d'élaborer des mesures destinées à adapter l'autoréglementation en matière hypothécaire. On parle des Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires. L'accent devrait être mis sur une réduction de la durée d'amortissement et sur une baisse du taux d'avance. Les résultats de ces réflexions sont prévus pour le 2^{ème} trimestre 2019.

■ La réglementation face à l'évolution technologique

 **Le secteur bancaire suisse doit pouvoir disposer de conditions-cadres réglementaires adaptées aux évolutions technologiques futures.**

Autorisation FinTech

Suite à la consultation close le 21 septembre 2018, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur les banques et a adopté les dispositions d'exécution régissant la nouvelle autorisation FinTech. De plus, la FINMA a publié un guide pratique en lien avec cette autorisation. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Cadre juridique et guide pratique pour les blockchains

Le 14 décembre 2018, le Conseil fédéral a publié un rapport sur le cadre juridique régissant la blockchain et la "distributed ledger technology" (DLT) dans le secteur financier. Ce rapport constate que la législation suisse se prête bien à l'utilisation des nouvelles technologies, y compris la blockchain, et qu'il ne se justifie pas de réglementer la technologie en tant que telle.

Guide pratique de l'ASB

Le 21 septembre 2018, l'ASB a publié un guide pratique pour les ouvertures de comptes d'entreprises pour des sociétés blockchain, qu'elle a élaboré en collaboration avec le Département fédéral des finances (DFP), la FINMA et la Crypto Valley Association. Ce guide traite les obligations de vigilance et l'organisation interne lors de l'ouverture de comptes pour des sociétés blockchain domiciliées en Suisse.

Actes authentiques et légalisation électroniques

Le 30 janvier 2019, le Conseil fédéral a ouvert une consultation sur un avant-projet de loi fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et la légalisation électronique (LAAE) ainsi que sur un avant-projet de modification de l'ordonnance sur le registre foncier (ORF). L'objectif de ces nouvelles règles est de permettre d'établir des actes authentiques entièrement de manière électronique.

Loi sur l'identité électronique

Le 1^{er} juin 2018, le Conseil fédéral a adopté le Message relatif à la Loi sur les services d'identification électronique. Le but de ce texte est de permettre aux internautes de surfer en toute sécurité et de garder le contrôle de leurs données en employant un moyen d'identification électronique, ou e-ID, reconnu par l'État. Le projet prévoit que l'Etat vérifiera et attestera l'identité du détenteur d'une e-ID et soumettra les prestataires privés en charge de son application à une procédure de reconnaissance et à des contrôles. Le 20 mars 2019, le Conseil national a approuvé le projet de loi, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2020.

Identification vidéo et online

La FINMA a publié le 17 juillet 2018 la version partiellement révisée de sa circulaire "Identification par vidéo et en ligne" et a adapté notamment les obligations de diligence lors de la conclusion de nouvelles relations d'affaires par voie numérique afin de rester en phase avec l'évolution technologique. La circulaire révisée est en vigueur depuis le 1^{er} août 2018 avec un délai transitoire au 1^{er} janvier 2020 pour adapter les processus correspondants.

"Cloud banking"

En mars 2019, l'ASB a publié un guide comportant des recommandations non contraignantes destinées à sécuriser le cloud banking.

■ Mesures prises suite au Rapport d'évaluation mutuelle du GAFI

Pour rappel, en décembre 2016, le GAFI a publié le 4^{ème} rapport d'évaluation mutuelle de la Suisse. Notre pays a obtenu un bon résultat d'ensemble, supérieur à la moyenne des pays déjà évalués.

Révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

Ce rapport d'évaluation a conduit à plusieurs démarches en matière de réglementation et d'autoréglementation et, en particulier, à un avant-projet de révision de la LBA. La procédure de consultation s'est achevée le 21 septembre 2018.

Révision de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent

La FINMA a rendu publique une révision partielle de son ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA) le 18 juillet 2018. Les points saillants sont les suivants :

- L'article 6 OBA-FINMA exige de l'intermédiaire financier, possédant des succursales à l'étranger ou dirigeant un groupe financier avec des sociétés étrangères, qu'il gère l'ensemble des risques juridiques et réputationnels liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.
- Le nouvel article 9a OBA-FINMA impose de clarifier les motifs du recours à des sociétés de domicile.

Révision de la Convention de diligence des banques (CDB)

En parallèle, l'ASB a révisé sa Convention de diligence des banques (CDB) et sa nouvelle mouture a été publiée le 18 juillet 2018. Les principaux changements concernent les points suivants :

- Opérations de caisse: le/la cocontractant.e devra être identifié.e dès que la transaction atteint CHF 15'000.-, au lieu de CHF 25'000.- actuellement.
- La CDB renverra à la circulaire de la FINMA sur l'identification vidéo et online.
- S'il manque des documents lors de l'ouverture d'un compte, le délai durant lequel ces documents doivent être fournis à la banque sera réduit de 90 à 30 jours. Au-delà, les entrées et sorties sur le compte devront être bloquées, et le compte fermé si les documents manquants ne peuvent être obtenus.

A l'instar de l'OBA-FINMA, la CDB révisée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Lutte contre le terrorisme

Le 14 septembre 2018, le Conseil fédéral a publié son Message concernant, d'une part, un Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel et, d'autre part, le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé.

En substance, le projet propose une nouvelle disposition pénale qui réprimera le recrutement, la formation et le voyage en vue d'acte terroriste, ainsi que les activités de financement connexes. Le Conseil fédéral entend également améliorer la coopération internationale en la matière et, en particulier, renforcer la collaboration entre les cellules de renseignements financiers. Le projet se trouve désormais devant le Parlement.



Conditions-cadres

2. Pour une fiscalité attractive

■ En Suisse

Fiscalité des personnes morales

Réforme de l'imposition des entreprises (du PF17 à la RFFA)

Volet fédéral

Le 19 mai 2019, le peuple suisse a plébiscité la RFFA. La réforme de l'imposition fédérale des entreprises, couplée à un financement supplémentaire pour l'AVS, a été acceptée par 66,4% des voix. Pour rappel, ce compromis prévoit que chaque franc d'impôt perdu par la Confédération, les cantons et les communes via l'imposition des entreprises sera en quelque sorte compensé par un franc au profit de l'AVS, soit environ CHF 2 milliards de francs chaque année. Cela entraînera notamment une hausse du taux de cotisation paritaire de 0,15%.

Le taux d'imposition des dividendes sera fixé à 70% au niveau national, mais à 50% minimum au niveau cantonal. Ceci laisse une certaine marge de manœuvre aux cantons.

Concernant l'apport en capital, les entreprises cotées en bourse ne pourront recourir à cette pratique que si elles distribuent des dividendes imposables pour un montant équivalent.

La déduction pour les intérêts notionnels (NID) revient par la petite porte. Cette déduction pour autofinancement sera facultative dans les cantons et ne pourra être appliquée qu'à des conditions très strictes, que seul le canton de Zurich remplit en l'état, mais pas le canton de Vaud.

Volet cantonal

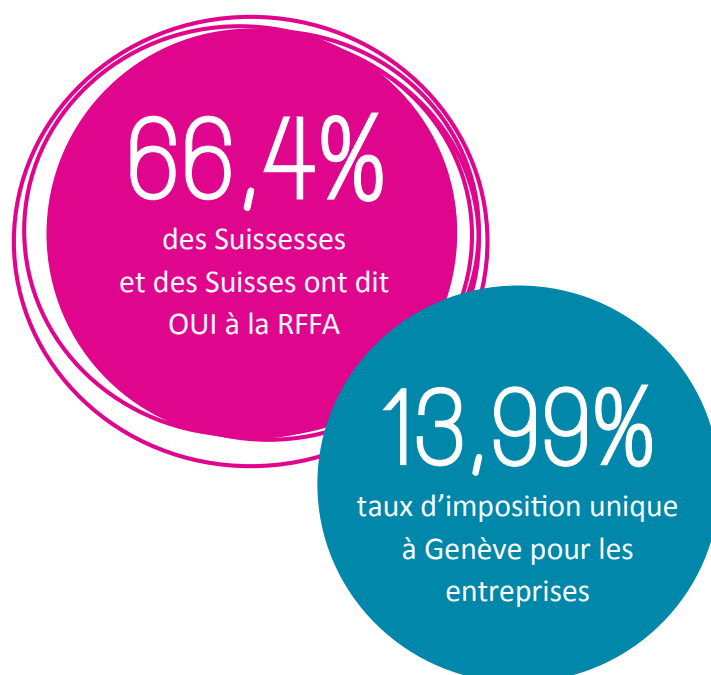
Le 19 mai 2019 également, les citoyennes et les citoyens genevois ont adopté à une large majorité de 58,22% le volet genevois de la réforme de la fiscalité des entreprises. Les points forts de cette réforme sont les suivants :

- Le taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises est fixé à hauteur de 13,99%.
- L'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital est introduite par paliers durant les cinq premières années suivant l'entrée en vigueur de la loi.
- Les Cantons peuvent définir le taux d'imposition des dividendes, mais l'abattement ne peut pas être supérieur à 50%. A Genève, l'abattement est actuellement de 50% pour la fortune commerciale (imposition à 50%) et de 40% pour la fortune privée (imposition à 60%).

La législation cantonale prévoit un abattement limité à 40% (imposition à 60%), respectivement à 30% (imposition à 70%) pour l'imposition des dividendes.

- Le projet introduit une mesure d'accompagnement destinée aux structures d'accueil de la petite enfance et à l'accueil familial de jour, financée par les employeurs à travers un prélèvement de 0,07% sur la masse salariale dé plafonnée (ce taux de 0,07% correspond à la ponction de 0,22% prévue initialement de laquelle on soustrait le 0,15% de cotisations AVS supplémentaires introduites au niveau fédéral).
- Le frein au déficit est suspendu pendant 8 ans.
- La part des communes à la rétrocession IFD passe de 13% à 20%.

Il faut se féliciter de ce résultat, synonyme de sécurité juridique et de prévisibilité fiscale, deux conditions indispensables à la prospérité économique de notre pays et de notre canton.



Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a ouvert une consultation à propos de la Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières.

Dans sa majorité, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a accepté une proposition qui prévoit en substance ce qui suit :

- Les commissions occultes versées à des agents publics ou privés ne sont pas déductibles.
- Les amendes et autres sanctions financières prononcées en Suisse, pour autant qu'elles aient un caractère pénal, ne sont pas déductibles.
- Les sanctions financières pénales étrangères ne sont pas déductibles si :

- elles ne sont pas contraires à l'ordre public suisse
- l'infraction est aussi réprimée en Suisse
- le montant de la sanction ne dépasse pas celui prévu en Suisse.

Cette position a été confirmée en plénum du Conseil national le 18 septembre 2018.

Le Conseil des Etats doit encore se prononcer sur ce compromis. En mars 2019, il a renvoyé à sa Commission compétente une variante qui poserait comme condition le fait que le comportement frappé de la sanction soit fondé sur la bonne foi. Cette exigence doit encore être clarifiée et faire l'objet d'une consultation auprès des cantons et de l'Office fédéral de la justice.

Fiscalité des personnes physiques

Suppression de la valeur locative

Le 5 avril 2019, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a lancé une procédure de consultation à propos de la suppression de la valeur locative qui s'achèvera le 12 juillet 2019. En substance, il est prévu que la valeur locative et les déductions concernant les frais d'acquisition du revenu soient abolies aux niveaux fédéral et cantonal pour les logements occupés par leurs propriétaires. Elles restent toutefois applicables aux résidences secondaires à usage personnel. Les déductions portant sur les investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement, ainsi que sur les frais occasionnés par des travaux de restauration de monuments historiques et sur les frais de démolition sont supprimés au niveau fédéral. En revanche, les cantons qui le souhaitent peuvent maintenir ces déductions. En ce qui concerne la déductibilité des intérêts passifs privés, elle sera clairement restreinte et cinq options sont proposées dans ce sens. Enfin, le projet de loi permet d'introduire une déduction pour les primo-accédants.

L'ASB a exprimé une certaine ouverture à la discussion, tout en évaluant l'impact des variantes retenues.

Au plan international

Mise en place en Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements

En septembre 2018, des informations ont été envoyées pour la première fois à 36 pays, dont ceux de l'UE - rien n'a été remis à Chypre ni à la Roumanie, car l'OCDE a considéré que les règles de confidentialité n'y étaient pas respectées. En septembre 2019, la Suisse devrait envoyer des données bancaires à au moins 25 Etats supplémentaires, puis à trois de plus un an plus tard. En réalité, la Suisse aura alors activé l'EAR avec 87 juridictions, mais certaines ne veulent pas recevoir d'informations et d'autres n'ont pas encore le cadre juridique nécessaire à cette fin. Enfin, l'introduction de l'EAR avec une quatrième vague de 18 pays a fait l'objet d'une consultation qui s'est achevée le 20 mars 2019.

La Suisse a ainsi prévu d'activer l'EAR avec les 107 autres pays qui se sont engagés à appliquer le standard de l'OCDE et ont fixé une date à cet effet.

La Place financière ne s'est pas opposée à l'élargissement de l'EAR. Elle a toutefois demandé que des précautions soient prises afin d'éviter les abus. Le Conseil fédéral a entendu ces préoccupations et inclus dans un Arrêté un mécanisme de contrôle qui précise les critères que l'Administration devra vérifier avant le premier envoi de données en 2019.

Le Forum mondial a commencé à vérifier la mise en œuvre du standard de l'OCDE. En Suisse, les règles de confidentialité ont été jugées bonnes, mais la loi et l'ordonnance sur l'EAR présentent quelques défauts d'après le Forum mondial. Une consultation sur des mesures correctives s'est achevée le 12 juin 2019. Il est prévu que le Parlement examine ces modifications au printemps 2020, pour qu'elles entrent en vigueur en 2021.



Conditions-cadres

3. Pour la poursuite des relations bilatérales avec l'UE

■ Accord institutionnel

En décembre 2018, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation relative à l'Accord institutionnel conclu avec l'UE. Le Gouvernement rappelle que le but de ce traité est de consolider la voie bilatérale et, en particulier, l'accès au marché intérieur.

Pour la Place financière suisse, cette notion de relations bilatérales revêt une importance particulière, dans la mesure où son activité s'oriente largement vers une clientèle internationale. Près de la moitié des actifs sous gestion dans notre pays provient de l'étranger. Une part importante de ces avoirs est issue de l'UE. On parle de près de CHF 1'000 milliards.

Mais la place financière se trouve confrontée à des poussées protectionnistes de la part des membres de l'UE qui érigent des barrières visant à limiter les relations transfrontalières entre les banques situées dans des Etats

tiers (dont la Suisse) et leurs résidents. Cette situation est génératrice d'une insécurité juridique, véritable poison pour l'économie.

C'est pourquoi la FGPF, de concert avec l'ASB et Economiesuisse, soutient l'Accord institutionnel négocié avec Bruxelles. Ce texte a le mérite de tracer une voie crédible pour la poursuite des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Ce traité constitue par ailleurs un préalable indispensable à l'ouverture de négociations sur un accord permettant à l'avenir un accès au marché pour les banques et les autres intermédiaires financiers helvétiques.

La procédure de consultation auprès des milieux intéressés s'est terminée fin mars 2019. Sur cette base, le Conseil fédéral sera appelé à rendre son rapport et à prendre une décision formelle à ce propos. Le calendrier reste incertain.

■ Equivalence boursière

A la surprise générale, en décembre 2017, la Commission européenne n'a accordé à la législation suisse en matière boursière qu'une reconnaissance d'équivalence temporaire, jusqu'à fin 2018. L'UE entend conditionner la reconduction de cette reconnaissance à l'état d'avancement des négociations sur l'accord institutionnel évoqué ci-dessus.

Le 8 juin 2018, le Conseil fédéral a arrêté une mesure éventuelle visant à protéger l'infrastructure boursière suisse. Pour concrétiser son intention, le Gouvernement suisse a adopté le 30 novembre 2018 une ordonnance qui prévoit, en cas de nécessité, l'obligation d'obtenir une reconnaissance pour les plates-formes étrangères qui admettent la négociation d'actions de sociétés suisses. Ainsi, si l'UE ne prolonge pas l'équivalence boursière pour la Suisse, le Conseil fédéral refusera d'accorder son autorisation aux bourses européennes d'opérer des transactions sur des actions suisses.

Le 17 décembre 2018, l'UE a annoncé qu'elle prolongeait l'équivalence boursière pour une durée de six mois, jusqu'en juin 2019. Pour Bruxelles, ce délai doit permettre à la Suisse de décider quelle suite elle entend donner à l'Accord-cadre institutionnel.

■ Listes grise et noire

La Commission européenne a pris la décision d'établir une liste pointant du doigt les Etats et juridictions qui, à ses yeux, ne respectent pas les règles internationales de bonne gouvernance fiscale.

En application du deuxième critère, la Suisse se trouve toujours sur la "liste grise" de l'UE, celle des pays qui n'ont pas encore tenu leurs engagements fiscaux. La Suisse a en effet accepté en octobre 2014 d'abolir cinq régimes jugés dommageables, dans le cadre de sa réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). Le vote favorable du 19 mai 2019 devrait permettre à notre pays de sortir de la liste grise.

■ Conséquences du Brexit pour la Suisse

Face aux nombreuses incertitudes régnant dans le dossier du Brexit, la Confédération est parvenue à conclure plusieurs accords avec le Royaume-Uni dans les domaines du commerce, des droits des citoyens, des assurances ainsi que des transports routiers et aériens. Pour les services financiers, les décisions d'équivalence que l'UE a accordées à la Suisse seront transposées en droit anglais, l'échange automatique de renseignements se poursuivra sur la base des conventions de l'OCDE et l'approfondissement des relations financières continue d'être discuté sur la base du concept de "mutual recognition". Le but est d'assurer un accès au marché réciproque, qui permette d'offrir des services transfrontaliers sans entrave.



4

Communication & promotion

■ Relations avec les médias

Le 9 octobre 2018, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentant.e.s des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

Cet événement a bénéficié d'un large écho dans la presse genevoise ainsi qu'auprès des médias alémaniques et internationaux. L'intérêt des journalistes s'est concentré sur trois thématiques : le regain d'optimisme des intermédiaires financiers affichés dans l'enquête conjoncturelle 2018-2019

(cf. p. 5); la nécessité pour Genève de réussir la réforme de la fiscalité des entreprises (cf. p. 9); les enjeux liés à l'accès au marché européen (cf. p. 11). La nécessité d'une réglementation différenciée (cf. p. 6) a également fait l'objet de commentaires médiatiques, avec la mise en exergue du respect du principe de proportionnalité.

Ces sujets ont été présentés par Yves Mirabaud (Président), Xavier Oberson (membre du Conseil) et Edouard Cuendet (Directeur). Un message commun a sous-tendu ces trois interventions. La Suisse demeure la plus grande place financière au monde en matière de gestion de fortune transfrontalière avec une part de marché de 27,5%. Pour conserver cette position enviable, conquérir de nouveaux marchés et développer des prestations innovantes, la Place genevoise doit pouvoir compter sur un appui déterminé des autorités fédérales et cantonales.



Réseaux sociaux

Durant l'année 2018, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a développé sa stratégie destinée à améliorer sa présence et sa notoriété sur les réseaux sociaux. Consciente de l'importance prise par ces médias qui représentent un vecteur de communication au même titre que les médias classiques, la FGPF a ciblé ses efforts sur Twitter et LinkedIn et a conçu des supports innovants.

D'une part, la création d'un profil FGPF sur le réseau social à l'oiseau bleu a permis à la FGPF de rassembler une communauté intéressée par les sujets touchant la place financière genevoise. Actuellement, l'audience est constituée pour 65% d'hommes et 35% de femmes, dont le principal intérêt se porte sur l'innovation. D'autre part, la page entreprise de la FGPF intègre des articles et des interviews créés spécifiquement pour LinkedIn et s'inscrit ainsi en complément de Twitter et du site web institutionnel www.geneve-finance.ch.

En 2018, la FGPF a fait un pas supplémentaire en diffusant des vidéos, y compris sur sa chaîne YouTube, destinées en particulier à la génération des 18-33 ans. Les atouts et les spécificités de la place financière genevoise ont fait l'objet d'une vidéo de 45 secondes avec un contenu riche et percutant.

Des capsules vidéo ont aussi été réalisées dans le but d'obtenir un écho plus large de la conférence de presse annuelle et de la présence de la FGPF à la Cité des métiers (cf. p. 21). D'une durée d'environ deux minutes, celles-ci abordent les thèmes prioritaires de la FGPF de façon didactique et sur un ton incisif. Yves Mirabaud (Président) a plaidé en faveur d'un partenariat public-privé; Xavier Oberson (membre du Conseil) a expliqué les enjeux liés à la réforme de la fiscalité des entreprises; Michel Juvet (membre du Conseil) s'est exprimé sur la formation en tant que facteur de réussite et Edouard Cuendet a analysé les résultats de l'enquête conjoncturelle 2018-2019.

The image displays two screenshots of the Fondation Genève Place Financière (FGPF) social media profiles. The top screenshot shows the Twitter profile, which includes the logo, bio, location (Genève, Suisse), website (www.geneve-finance.ch), and a tweet from May 9, 2018, about the organization's focus on talents, competitiveness, and innovation. The bottom screenshot shows the LinkedIn profile, featuring the logo, company description, employee count (300), and a section for job offers. Both profiles are set against a blue background with a wavy pattern.



■ Sondage d'opinion 2019 sur les questions bancaires actuelles

L'Association suisse des banquiers (ASB) a publié son étude bisannuelle sur l'image des banques en Suisse et les questions bancaires actuelles au mois de mai 2019. Cette enquête réalisée par l'institut de recherche gfs.bern constitue une analyse unique de l'opinion publique sur le secteur bancaire.

En 2019, cette enquête a fait l'objet d'une refonte complète. Les questions ont été passées au crible et seules celles qui restaient actuelles ont été conservées. Parallèlement, de nouveaux sujets d'étude ont été ajoutés, notamment en lien avec la numérisation.

10 ans après la crise financière, la confiance de la population helvétique envers les banques se situe au niveau qui était le sien avant 2008. Les établissements bancaires se distinguent en particulier en tant qu'employeurs de qualité et en tant qu'acteurs économiques de première importance en termes de places de travail et de contribution fiscale. Ainsi, 95% des personnes interrogées jugent leur banque principale digne de confiance et 85% estiment que la place bancaire suisse est financièrement solide et économiquement sûre. Le développement durable constitue un nouvel élément susceptible de renforcer l'image des banques.

Plus d'un.e Suisse.esse sur deux est convaincu.e que la Place suisse est plus compétitive que ses principales concurrentes et jouit d'une bonne réputation à l'étranger. Aux yeux de 95% des personnes sondées, les conditions-cadres politiques et économiques favorisent la compétitivité de la Place. Une large majorité des Suissesses et des Suisses (90%), soit une proportion accrue par rapport à l'enquête réalisée en 2017, considère que la formation dans le secteur bancaire est un élément essentiel de succès.

La numérisation génère certaines réserves auprès des personnes sondées, qui s'interrogent pour 84% d'entre elles sur la sécurité des avoirs confiés à des établissements convertis au numérique et pour 79% sur les pertes d'emplois qui pourraient en découler. Toutefois, malgré ces risques, elles sont plus de 90% à considérer que dans 20 ans, les banques continueront de proposer des services financiers et ne seront pas remplacées par d'autres prestataires.

Pour la première fois de son existence, ce sondage s'est penché sur la prévoyance vieillesse. Si 70% des Suisse.esse.s envisagent leur propre retraite avec optimisme, l'horizon s'obscurcit de plus en plus à leurs yeux: 47% pensent aujourd'hui que la prévoyance vieillesse fonctionnera moins bien à l'avenir. Dans ce contexte, la majorité des personnes interrogées reconnaissent le rôle joué par les banques en tant que troisième cotisant. Cette contribution prend la forme de produits d'épargne vieillesse attrayants, de prestations de conseil ou encore d'intérêts et de plus-values boursières.



■ Promotion de la Place financière

Durant l'année écoulée, la FGPF a mis sur pied deux groupes de travail ciblés afin de promouvoir les activités d'Asset Management ainsi que celles du financement du négoce de matières premières.

L'activité d'Asset Management mérite une plus grande reconnaissance à Genève dans la mesure où elle s'inscrit pleinement dans le "cluster" de compétences présentes dans la Cité de Calvin. Elle constitue un pilier porteur de la Place financière et revêt une grande importance économique. Dans la prévoyance vieillesse, par exemple, les rendements des placements ont été à l'origine d'environ un tiers de la croissance de l'actif total des caisses de pension au cours des dix dernières années. A fin 2017, les actifs sous gestion dans cette branche en Suisse s'élevaient à CHF 2'208 milliards, en augmentation de 12% par rapport à 2016.

Classée au 1^{er} rang mondial dans le financement du négoce de matières premières, Genève offre une concentration des principaux acteurs bancaires ayant développé l'expertise du financement du négoce et abrite plus de 400 sociétés de négoce. Avec la présence également des principaux acteurs dans les domaines de l'affrètement maritime et de l'inspection, l'écosystème genevois est constitué d'une chaîne d'expertises unique au monde. Aucune autre place financière ne cumule autant de compétences liées au financement du négoce en matières premières.

■ Evénements

Journée des banquiers

En collaboration avec la Fondation Genève Place Financière, la Journée des banquiers s'est déroulée le 13 septembre 2018 dans la Cité de Calvin. Le choix de Genève constitue un signal fort délivré par l'Association suisse des banquiers. Il symbolise l'importance de la Place genevoise et met en exergue son dynamisme.

Sur le thème "Forger l'avenir, développer la liberté d'entreprendre", cet événement a réuni des représentant.e.s à haut niveau des autorités politiques helvétiques, de surveillance et de l'administration fédérale, ainsi que des professionnel.le.s de la banque et de la finance, pour un échange de vues sur les ingrédients du succès de la place financière suisse.

A l'heure où la densité réglementaire et le protectionnisme augmentent, les entreprises ont besoin de disposer de marges de manœuvre suffisantes et de marchés ouverts pour assurer leur réussite. Les conditions-cadres doivent ainsi permettre la création d'espaces de liberté propices au changement afin que les banques puissent elles aussi déployer pleinement leur capacité d'innovation.

Les 300 participant.e.s à cette journée ont pu compter sur l'intervention du Conseiller fédéral Ueli Maurer et sur un panel d'expert.e.s qui ont notamment expliqué comment exploiter les opportunités liées à la transition numérique.

**Forger l'avenir,
développer la liberté
d'entreprendre.**

Assises de la Place Financière

Événement annuel, les Assises de la Place Financière 2018 ont réuni 450 collaboratrices et collaborateurs des établissements bancaires et financiers genevois.

Alors que les foyers de crise et les conflits se multiplient autour du globe, aucune solution pérenne ne semble se dessiner rapidement. Dans ce contexte, la question de l'impact des risques géopolitiques sur l'économie a été posée à Yves Daccord. Le Directeur général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève depuis 2010 a livré une analyse passionnante sur la montée de l'instabilité et ses conséquences sur les places financières. Cette présentation a suscité un débat nourri avec le public présent.



Conférence SFI-FGPF-GFRI

La finance durable prend de plus en plus d'importance et constitue un facteur de différenciation considérable dans la gestion de patrimoine. Genève, en tant que place financière de référence dans la gestion de fortune, a su saisir cette opportunité et créer un environnement propice à l'expansion de la finance durable. Celle-ci participe à la diversité de la Place et figure au cœur des préoccupations de ses acteurs.

C'est pourquoi, sous l'impulsion de la Fondation Genève Place Financière (FGPF), du "Swiss Finance Institute" (SFI) et du "Geneva Finance Research Institute" (GFRI), une centaine de participant.e.s ont été réuni.e.s lors d'un événement le 27 septembre 2018. Rajna Gibson Brandon, Professeur à l'Université de Genève, et Patrick Odier, Associé senior de la Banque Lombard Odier & Cie SA, ont exposé leurs vues au sujet de l'essor de la finance durable et de son impact sur la gestion de patrimoine.

Sustainable Finance Geneva (SFG)

La FGPF soutient avec conviction Sustainable Finance Geneva (SFG) depuis 2008. Plateforme incontournable de la finance durable, cette association facilite non seulement les échanges entre tous les acteurs de l'écosystème romand, mais s'applique également à promouvoir la place financière genevoise ainsi que ses expert.e.s. Elle propose de nombreuses sources d'informations et organise des manifestations destinées tant à ses membres qu'à un public plus large.

Avec la digitalisation, l'offre croît et se diversifie avec des innovations dans les domaines de l'impact investing, de la recherche ESG et dans l'engagement actionnarial. L'ouvrage "Le monde change, la finance innove", publié en 2017 et soutenu par la FGPF, a mis en lumière 60 innovations ayant contribué au développement de la finance durable.

Forum économie numérique

La 4^{ème} édition du Forum économie numérique s'est tenue le vendredi 23 novembre 2018, à la Fédération des entreprises romandes (FER). Cette rencontre, destinée aux dirigeant.e.s d'entreprises ainsi qu'aux responsables de l'informatique et de la transformation numérique, a porté sur la transition numérique en action pour les PME.

Organisés en partenariat avec le Canton de Genève, la FER, l'Université de Genève (UNIGE) et la FGPF, les divers ateliers proposés à cette occasion ont permis de nourrir un débat fructueux lié aux enjeux générés par le virage numérique pour les PME.

Des experts de la transition digitale d'un groupe bancaire genevois ont animé l'atelier intitulé "Enjeux stratégiques et challenges de la transformation digitale". Dans cette optique, les participant.e.s ont pu échanger leurs vues et leurs expériences à propos des défis relatifs à l'innovation et en particulier à la gestion des données.





5

Formation

■ Favoriser l'excellence

La force de la place financière genevoise réside avant tout dans les compétences des collaborateurs qui la composent. Pour pouvoir se mesurer à ses concurrentes, il n'existe qu'une seule voie : celle de la spécialisation et de l'innovation. Ceci implique un niveau d'excellence que seuls des collaborateurs bien formés sont à même de livrer. Or, l'expertise des acteurs de la Place n'est pas acquise une fois pour toute. Le défi est double : il s'agit à la fois de continuer à attirer et conserver les talents et de répondre à la transformation numérique en cours. Dans ce contexte, la formation intervient à tous les stades. Elle touche aussi bien l'apprentissage et la formation continue que le domaine universitaire.

Formation universitaire : pérennisation d'un partenariat public-privé

Le secteur public doit assumer un rôle déterminant dans l'orientation professionnelle et la mise en place de formations capables de répondre aux exigences d'employabilité des collaboratrices et collaborateurs actuels et futurs. Il est ainsi amené à suivre, et surtout à anticiper, cette évolution dans le domaine de la transmission du savoir.

Il est réjouissant de constater aujourd'hui que les forces convergent de tous côtés – du secteur public comme du secteur privé – pour se concentrer sur la mise en valeur de Genève en tant que centre de compétences parmi les plus innovants en matière bancaire et financière.

Cela se traduit en particulier par la mise en place de filières universitaires dans des domaines où Genève se distingue de ses concurrentes. Le "Geneva Institute for Wealth Management" (GIWM), dont la FGPF est membre fondateur, a ainsi pour objectif de promouvoir la gestion de fortune à l'international.

Formation continue : renforcer la compétitivité de la Place

Que l'on intègre le secteur financier par la porte de l'apprentissage ou au moyen d'un diplôme supérieur, le voyage n'est pas terminé. La formation continue fait partie du patrimoine génétique du secteur bancaire. Elle demeure plus que jamais l'une des clés pour adapter les savoir-faire aux mutations des métiers et garantir le succès de la Place financière. Elle peut prendre les formes les plus diverses : formations dans des instituts spécialisés ou en interne, en présentiel ou par e-learning.

Forte de ce constat, la FGPF joue un rôle de plus en plus actif en participant aux travaux de l'Association suisse des banquiers (ASB) dans le domaine de la formation. Elle contribue ainsi à dessiner, en amont, les besoins dans ce domaine, à garantir la diversité des filières et à représenter les spécificités de la place financière genevoise. Parmi celles-ci

figurent la gestion privée, la finance durable, la philanthropie et le financement du négoce en matières premières.

L'ouverture en 2017 d'un Centre en philanthropie à l'Université de Genève, soutenu par des banques privées, illustre ce phénomène en jetant un coup de projecteur sur le rayonnement philanthropique international de Genève et le savoir-faire unique du secteur bancaire dans cette spécialité. Depuis, ce domaine n'a cessé de se développer avec notamment la création d'une nouvelle chaire universitaire en philanthropie comportementale en février 2019.



**Apprendre c'est accepter
que rien n'est impossible !**

Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Acteur essentiel du paysage de la formation continue dans le secteur bancaire et financier, l'ISFB contribue également au maintien de la compétitivité de la place financière genevoise. La FGPF y participe notamment grâce à la présence de Michel Juvet à la Présidence, de Blaise Goetschin à la vice-présidence ainsi que celles de Jean-François Beausoleil et d'Edouard Cuendet en tant que membres actifs du Conseil.

■ Choisir un métier

A l'aube de leur entrée dans le secondaire II, les élèves doivent faire un choix quant à leur future formation. Afin qu'ils.elles puissent appréhender ce moment clé avec toutes les cartes en main, la FGPF s'est investie dans des partenariats publics-privés pour présenter à ce jeune public la variété des métiers de la banque, mais également les différents cursus pour les atteindre.

Promotion de l'apprentissage dans les cycles d'orientation genevois

Affichant un taux d'insertion réussie dans le monde du travail extrêmement élevé, la filière de l'apprentissage participe grandement au succès de l'économie suisse.

Dans ce domaine, les acteurs de la Place financière offrent un encadrement de qualité et proposent des apprentissages permettant de découvrir un grand nombre de métiers de la finance. Cet engagement répond à la demande croissante des jeunes qui souhaitent accéder à la vie active et bénéficier d'un travail passionnant et polyvalent.

C'est pourquoi, depuis 2016, la FGPF valorise ce cursus-clé auprès des élèves de 11^{ème} année Harmos avec le soutien de "Go-Apprentissage". Grâce à ce partenariat public-privé, ce jeune public est sensibilisé aux possibilités offertes par l'apprentissage bancaire.

En février et en mars 2019, des présentations se sont déroulées dans les Cycles d'orientation de Montbrillant, de Sécheron et des Voirêts. Les élèves âgés entre 14 et 15 ans ont pu découvrir de manière ludique des métiers emblématiques de la banque, ou encore quelques astuces afin de constituer un dossier de candidature solide en vue d'une postulation à un apprentissage.



L'apprentissage constitue la première pierre d'une carrière prometteuse.

EVÉNEMENT

11^{ème} rencontre RH - Formation

Initiée par la FGPF, cette conférence est destinée aux responsables des ressources humaines et formation des banques formatrices de la place financière genevoise. La 11^{ème} édition s'est déroulée le 30 octobre 2018 et a permis d'accueillir Gilles Miserez, nouveau Directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Elle a ainsi contribué à la poursuite d'un dialogue constructif avec les autorités cantonales en vue de développer une offre de formation de qualité et de donner un coup d'accélérateur à la promotion de la filière de l'apprentissage à Genève.

Présentation des stages EC en BEM

Pour la 2^{ème} année consécutive, la FGPF s'est rendue à l'Ecole de commerce et de culture générale (ECCG) Aimée-Stitelmann afin de présenter les stages EC en BEM aux élèves de 3^{ème} année de maturité professionnelle en octobre 2018. A cette occasion, les jeunes ont pu découvrir la Place financière au travers de quelques chiffres clés, ainsi que les processus de recrutement des banques proposant ce type de stage. La séance de questions-réponses qui a suivi les présentations a contribué à instaurer un dialogue constructif entre les élèves et les professionnel.le.s des banques présentes.

Destiné aux élèves en fin d'école de commerce, ce cursus, encore trop méconnu, allie expérience bancaire pratique et théorique. D'une durée de 12 mois et moyennant la réussite d'examens, les stages EC en BEM mènent à l'obtention du diplôme de maturité professionnelle ainsi que du CFC.

EVÉNEMENT

Zoom métiers Banque et Finance 2018

Organisé chaque année par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), le Zoom métiers consacré à la banque s'est déroulé le 5 décembre 2018. Une septantaine de participant.e.s, intéressé.e.s à en savoir plus sur les nombreux métiers bancaires, ont assisté à une présentation de la place financière genevoise et ont pu dialoguer avec des professionnel.le.s du recrutement et des apprenti.e.s.

Cité des Métiers 2018

La Cité des métiers a pris place à Palexpo du 20 au 25 novembre 2018. Cette exposition s'adresse principalement à un public âgé de 10 à 18 ans. Les écolier.ère.s genevois.es issu.e.s des écoles primaires et des Cycles d'orientation ainsi que les étudiant.e.s en provenance des Collèges de Genève, des écoles de commerce et de l'Ecole de culture générale s'y sont rendu.e.s lors de sorties scolaires. Convaincu que la jeune génération crée la finance de demain, le secteur de la banque a été représenté au travers du stand de la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Les visiteurs.euses ont déambulé dans une rue aménagée en parcours informatif et didactique à travers lequel ils.elles ont découvert les métiers, les formations et les grands enjeux du secteur.

Au vu des multiples opportunités qui s'offrent à eux.elles, il n'est pas toujours évident pour les plus jeunes d'avoir une vision claire de leur avenir scolaire et professionnel. Afin de les guider, ainsi que leurs parents, la FGPF a mis un accent particulier sur la filière de l'apprentissage bancaire. Dans le but d'illustrer cette dernière, des apprenti.e.s ont témoigné





Escape Game

Pongé.e.s dans l'environnement professionnel bancaire, les visiteur.euse.s ont eu pour mission de résoudre une énigme grâce à des indices disséminés dans un bureau reconstitué et donnant la combinaison du coffre. Cette activité ludique en immersion a permis d'en apprendre davantage sur les faits et les chiffres illustrant le secteur bancaire et financier genevois.

sur place de leur parcours au sein de leur établissement respectif. Des spécialistes des différents secteurs de la banque, des responsables en ressources humaines ainsi que des responsables en formation bancaire ont répondu à toutes les questions des intéressé.e.s.

Afin de donner un écho plus large de la présence de la FGPF à la Cité des Métiers et de séduire ce jeune public ultra connecté, une campagne Instagram et Snapchat a été réalisée et trois métiers emblématiques de la banque ont été mis en exergue sur les réseaux sociaux : assistant.e de gestion ; relationship manager en commodity trade finance ; conseiller.ère clientèle commerciale.

Avec un slogan porté sur l'avenir : "dessine demain !", cette édition de la Cité des Métiers a également été l'occasion de sensibiliser les visiteur.euse.s aux thématiques gagnant en importance tant au niveau national qu'international.

Dessine-moi demain !

D'une part, le stand de la FGPF a fait la part belle à la finance durable. Cette thématique figure au cœur des préoccupations de la Place financière. La majorité des banques genevoises a signé les principes de gestion durable des Nations Unies et Genève abrite le Secrétariat du réseau global des places financières durables. D'autre part, la banque de demain a occupé une place de choix sur le stand avec des explications et des illustrations sur le monde des FinTechs.

Grâce à ce dispositif et à un engagement déterminé des banques formatrices de Genève, le stand de la FGPF a dépassé ses objectifs, tant au niveau de sa fréquentation qu'à celui de la qualité des échanges entre les visiteur.euse.s et les collaborateur.rice.s bancaires.

Cartes de formations

Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, Fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi, et formation continue.

Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences des métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant.e de gestion
- Collaborateur.trice compliance
- Collaborateur.trice fichier clients
- Conseiller.ère clientèle commerciale
- Employé.e de banque "back office"
- Gérant.e de fortune
- Relationship manager en commodity trade finance
- Portfolio manager
- Spécialiste en gestion des risques



Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

Banques commerciales et de gestion

Yves Mirabaud * (Président)	Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA
Marc Pictet * (Vice-Président)	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
Christophe Hentsch	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Guy de Picciotto *	Président du Comité exécutif, Union Bancaire Privée, UBP SA

Banques cantonales

Blaise Goetschin *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise

Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, UBS SA
Pascal Besnard *	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse (Suisse) SA

Banques en mains étrangères

Jean-François Deroche *	Président de la Direction Générale, CA Indosuez (Switzerland) SA
Peter Gabriele (depuis le 09.11.2018)	Président Directeur général, JP Morgan (Suisse) SA
Franco Morra (jusqu'au 20.04.2018)	Président Directeur Général, HSBC Private Bank (Suisse) SA

Partenaires

Robert-Philippe Bloch (jusqu'au 09.11.2018)	Président de l'Association vaudoise des banques
Dominique Fasel (depuis le 09.11.2018)	Président de l'Association vaudoise des banques
Michel Juvet	Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF, Associé-gérant, Bordier & Cie
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
André Tinguely	Président de l'Ordre genevois d'Expert Suisse

7

Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet Directeur
Teuta Sinani Assistante

Communication

Chantal Bourquin Responsable, Membre de la direction

Promotion et formation

Margaux Ortiz Cheffe de projet

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2018, la Fondation Genève Place Financière a siégé dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association suisse des banquiers
- La commission formation "Bildungskommission" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Meinungsumfrage" de l'Association suisse des banquiers
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS SA.
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève.
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève.
- Les comptes 2018 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 2 mai 2019.
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique.
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillances des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), Genève.

8

Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière

L'Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) a vu le jour en 2016 et a pour vocation de réunir les acteurs de la Place. Comme son nom l'indique, son objectif est d'apporter un soutien à la FGPF et de créer des liens plus étroits entre les acteurs qui animent la Place financière.

Yves Mirabaud préside cette association, dont le Comité est également composé de Pascal Besnard (responsable de la région Genève, Credit Suisse (Suisse) SA), Ilan Hayim (Président du Conseil d'administration de la Banque J. Safra Sarasin Ltd), Gabriele Odone (Market Head pour Genève, Banque Julius Bär & Co. Ltd), et Edouard Cuendet (directeur de la FGPF). La composition du Comité reflète ainsi la diversité de la Place.

Depuis sa création, l'ASFGPF a connu un développement très encourageant puisqu'elle compte actuellement plus de 40 membres.

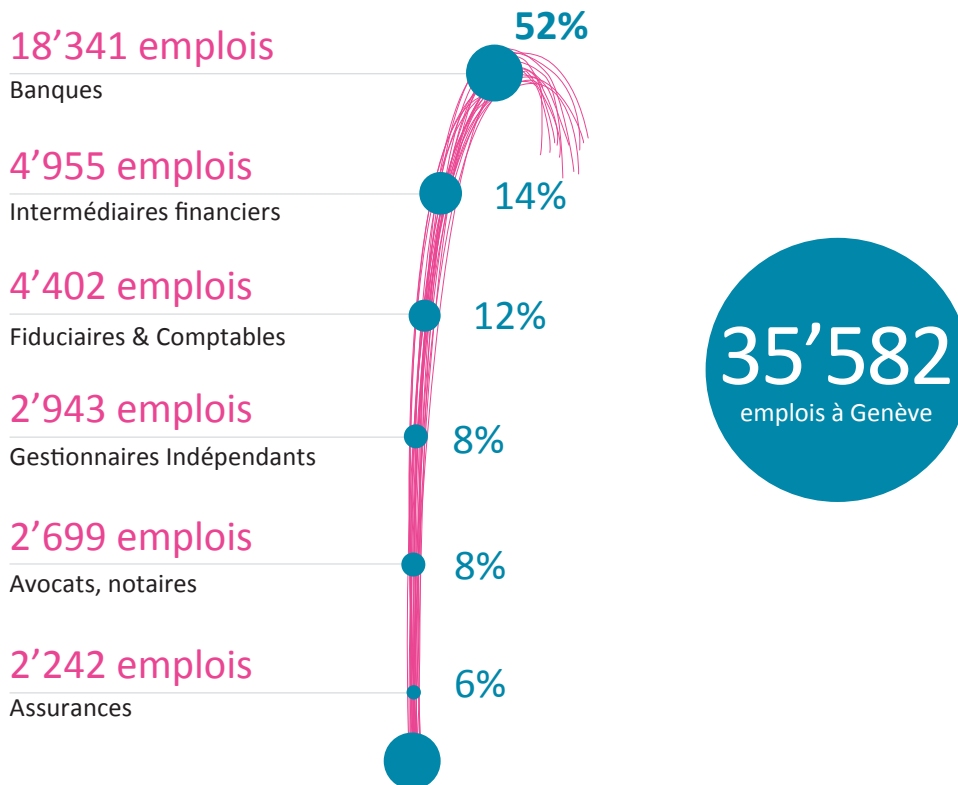
L'Assemblée générale, qui s'est tenue le 21 novembre 2018 au sein de la Banque J. Safra Sarasin SA, a permis d'accueillir Jörg Gasser, Secrétaire d'Etat aux affaires financières internationales (SIF). Il a suscité un vif intérêt auprès des participant.e.s en exposant les défis et les perspectives de la place financière suisse. Il a également répondu de manière très ouverte aux nombreuses questions de l'auditoire, ce qui a contribué à poursuivre le dialogue constructif instauré avec le SIF depuis plusieurs années.



9

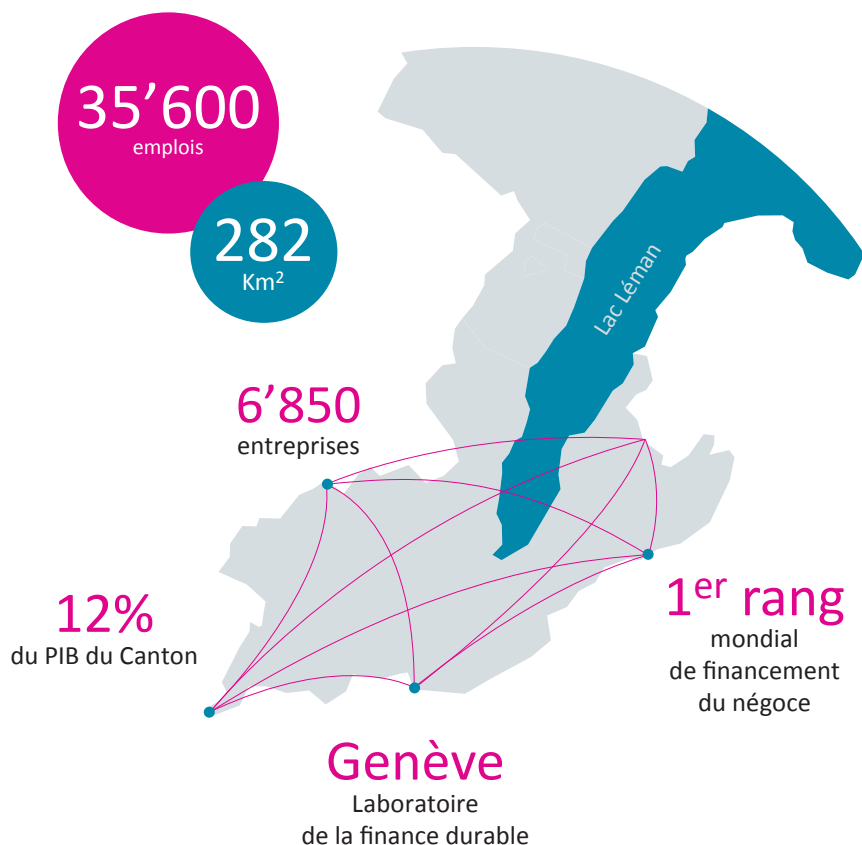
La place financière genevoise en chiffres

■ Les emplois de la place financière genevoise



Sources : BNS ; FINMA, REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève - septembre 2017 (données mises à jour tous les deux ans)

■ La place financière genevoise



■ L'effet cluster

Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.



Impressum

Rédaction

Fondation Genève Place Financière

Photographies

Fondation Genève Place Financière

Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

Traduction anglaise

Interserv SA, Lausanne

Impression

Imprimerie Atar, Genève

Le rapport annuel 2018 est également disponible en français et en anglais sur
www.geneve-finance.ch



Fondation Genève Place Financière

Rue du Général-Dufour 12
Case postale 5312
CH – 1211 Genève 11

T +41 (0)22 849 19 19

www.geneve-finance.ch
info@geneve-finance.ch



#FGPF